

# Le Rapport Social Unique



# Le Rapport Social Unique (RSU), de quoi s'agit-il ?

- ➔ C'est une enquête qui a pour objectif d'aider à la décision et au pilotage des ressources humaines de la collectivité.
- ➔ C'est aussi un outil de dialogue social.

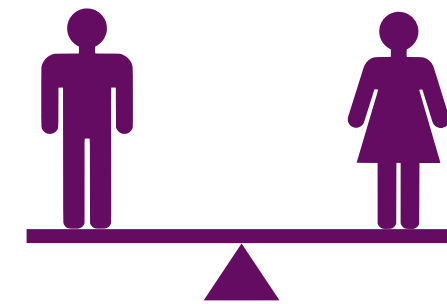
Réf. : [L'article L231-1 du CGFP](#)



*Le RSU est une obligation pour toutes les collectivités et EPCI.*

## Le RSU contient les données relatives :

- *A la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences ;*
- *Aux parcours professionnels ;*
- *Aux recrutements ;*
- *A la formation ;*
- *Aux avancements et à la promotion interne ;*
- *A la mobilité ;*
- *A la mise à disposition ;*
- *A la rémunération ;*
- *A la santé et à la sécurité au travail, incluant les aides à la protection sociale complémentaire ;*
- *A l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;*
- *A la diversité ;*
- *A la lutte contre les discriminations ;*
- *Au handicap ;*
- *A l'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail.*



# Le Rapport Social Unique (RSU) à quoi ça sert ?

- ✓ **Avoir une vision claire de la situation RH de la collectivité/EPCI**
- ✓ **Piloter la politique RH (Ligne Directrices de Gestion, GPEEC)**
- ✓ **Informier et dialoguer avec les représentants du personnel (CST)**
- ✓ **Répondre à l'obligation légale**
- ✓ **Alimenter les données nationales (DGCL)**

GEPEEC : La Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences

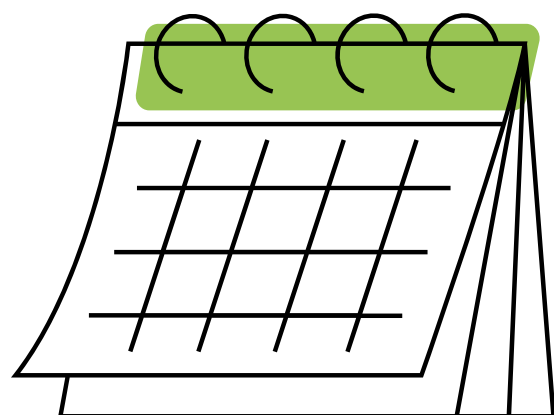
CST : Comité Social Territorial

DGCL : Direction Générale des Collectivités Locales



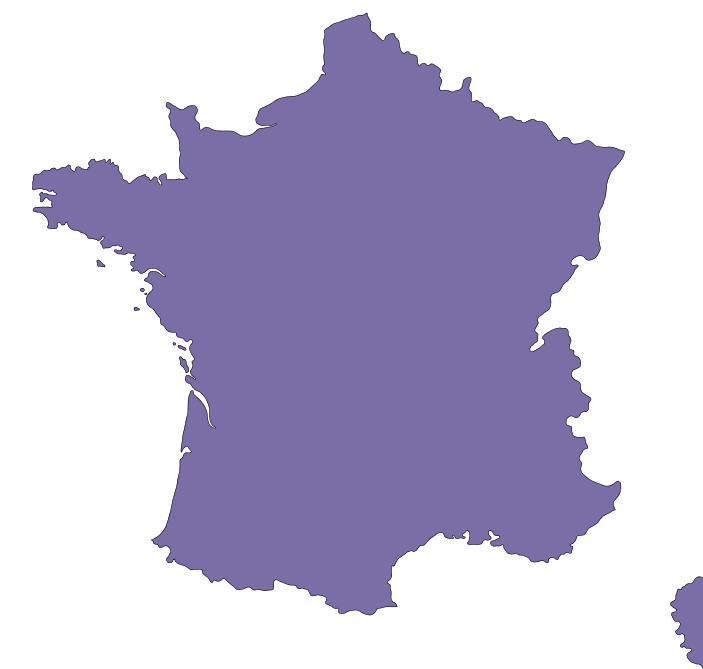
*Ici on transforme des chiffres en décisions utiles.*

# Quand doit-on compléter le RSU ?



**Tous les ans  
sur les données de  
l'année précédente**

**Dates de l'enquête :  
du 8 avril 2026  
au  
31 octobre 2026**



*Vous ne pouvez pas commencer votre RSU tant que votre CDG n'a pas lancé l'enquête.  
Un mail d'information est transmis aux collectivités/EPCI au début de l'enquête.*



Comment effectuer son RSU ?

Seul mode de saisie : <https://donnees-sociales.fr/>

Application Données sociales

 Contactez nous

→ SE RENDRE SUR L'APPLICATION



Les données seront transmises directement à la DGCL, via l'application.

Quels sont les modes de saisie ?

*Ma collectivité/EPCI a embauché au moins un agent en N-1 :*

**Modes de saisies possibles :**

***Avec Pré-remplissage***

- Importer mes données (DSN, fichier SIRH)



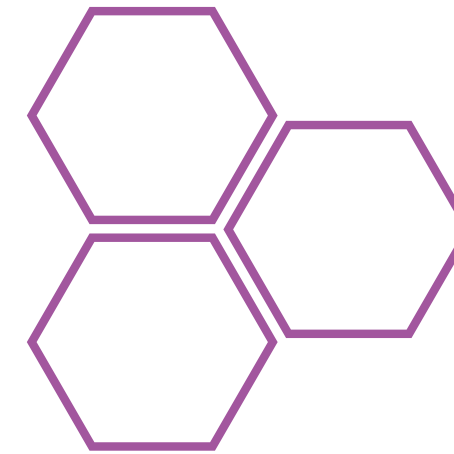
***Sans Pré-remplissage***

- Agent par agent
- Tableau par tableau

*Ma collectivité/EPCI n'a embauché aucun agent en N-1 :*

**Mode de saisie unique :**  
***Transmettre mon RSU à vide***

Pourquoi c'est important de bien remplir son RSU ?



**Données fiables pour décisions RH**

**Moins de corrections et de relances**

**Gain de temps à long terme**

**Données utilisables au niveau national**

*Derrière chaque RSU il y a un RH très motivé.*



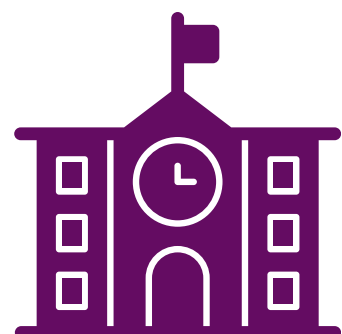
Comment récupérer ses données :

- ✓ Possibilité de générer une synthèse sur votre espace données sociales
- ✓ Possibilité de générer des synthèses ciblées sur demande au CDG :

*Contactez le service  
emploi du CDG*



## RSU et obligations des collectivités/EPCI :



**Vous avez moins de 50 agents  
et êtes rattachés au CST du CDG27 :**

Si vous avez transmis votre RSU aux  
dates demandées, le CDG27 présente  
votre RSU en CST

**Vous avez plus de 50 agents  
et avez votre propre CST :**

Vous devez présenter votre RSU à votre  
CST.

*Réf. : Articles R231-1 à R232-8 du CGFP*



***Le RSU doit être rendu public par tout moyen après son passage en CST.***

# Qui peut m'aider à compléter mon RSU ?



**Des outils sont à votre disposition sur le site des données sociales :**

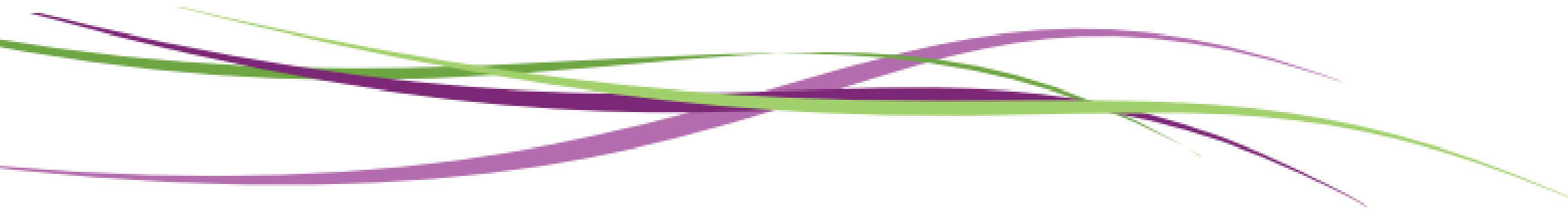
- Résumé préparatoire aux données du RSU (les sujets sur lesquels vous allez être interrogés)
- Notice des indicateurs (très utile pour la saisie en mode consolidé)
- Guide utilisateur (guide complet)
- Guide "l'essentiel" (résumé du guide adapté pour les collectivités de moins de 10 agents)
- FAQ (ce document est très utile, il complètera parfaitement la notice des indicateurs)

**Le CDG toujours disponible pour vous aider :**

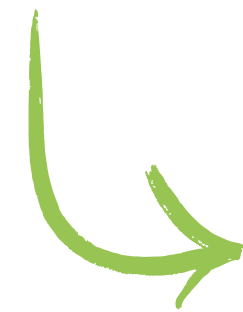
Le référent RSU du CDG est là pour vous aider tout au long de la saisie et de la confection de vos synthèses. Ne restez pas seul devant votre RSU, si vous avez des questions appelez le service RSU !



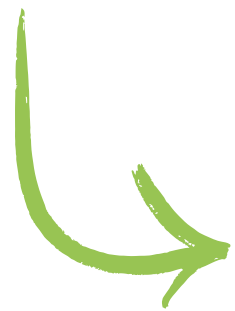
*Ensemble on va au bout du RSU.*



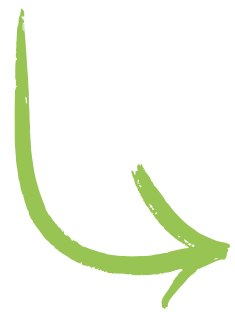
Effectuer votre RSU c'est :



**Une obligation**



**Un outil de dialogue social important**



**Un outil de gestion RH efficace**

